Retour sur des actions menées par deux syndicats de rivières



- le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) – Alice PATISSIER

- le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA) – Pierre GADIOLET

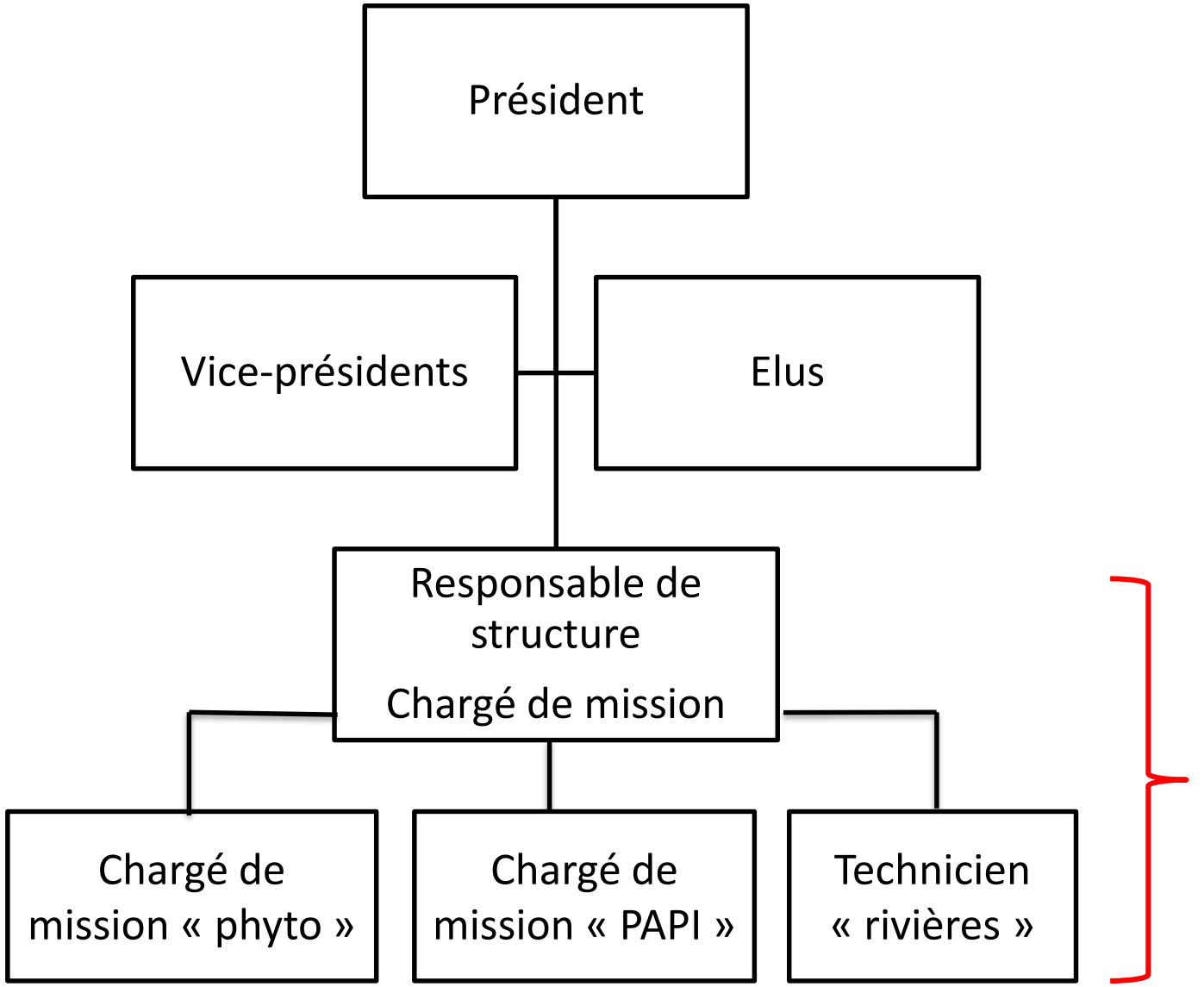
Forum de l'Agriculture - CCBPD

10 avril 2019

Qu’est-ce qu’un syndicat mixte ?

C’est une collectivité publique territoriale associant des communautés de communes et d’agglo

L'organisation d'un syndicat



Equipe Technique
selon les compétences de la structure et la volonté politique

Pourquoi un programme d'actions pour nos rivières ?

- Volonté politique d'une démarche structurée pour une **gestion commune de l'eau et des milieux aquatiques**
- **Deux territoires présentant des problématiques** : altération de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques, problématique d'érosion (Beaujolais), risques d'inondation, faiblesse d'étiage…etc.
- Outils adaptés pour répondre à ces problématiques :

⇒ **le contrat de rivières, le PAEC, le PAPI (SMRB)**

⇒ **une programmation pluriannuelle, le PAPI (SMBVA)**

- Les signataires ? **Les communes des territoires respectifs**
- Les objectifs ? **Atteinte d'un bon état écologique**



Les compétences de nos syndicats de rivières



Pilotage de programmes d'actions





Réalisation d'études globales

Compétence de travaux d'entretien de la ripisylve et de restauration écologique et piscicole

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Animation agricole et non-agricole







Nos territoires d'actions respectifs





Source : IGN

Exemple d'actions : PAEC Beaujolais viticole

- PAEC = Projet Agro-Environnemental et Climatique
- Mise en place en 2016
- Opérateur et Animateur : SMRB
- Animateurs : Chambre d'Agriculture du Rhône et Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

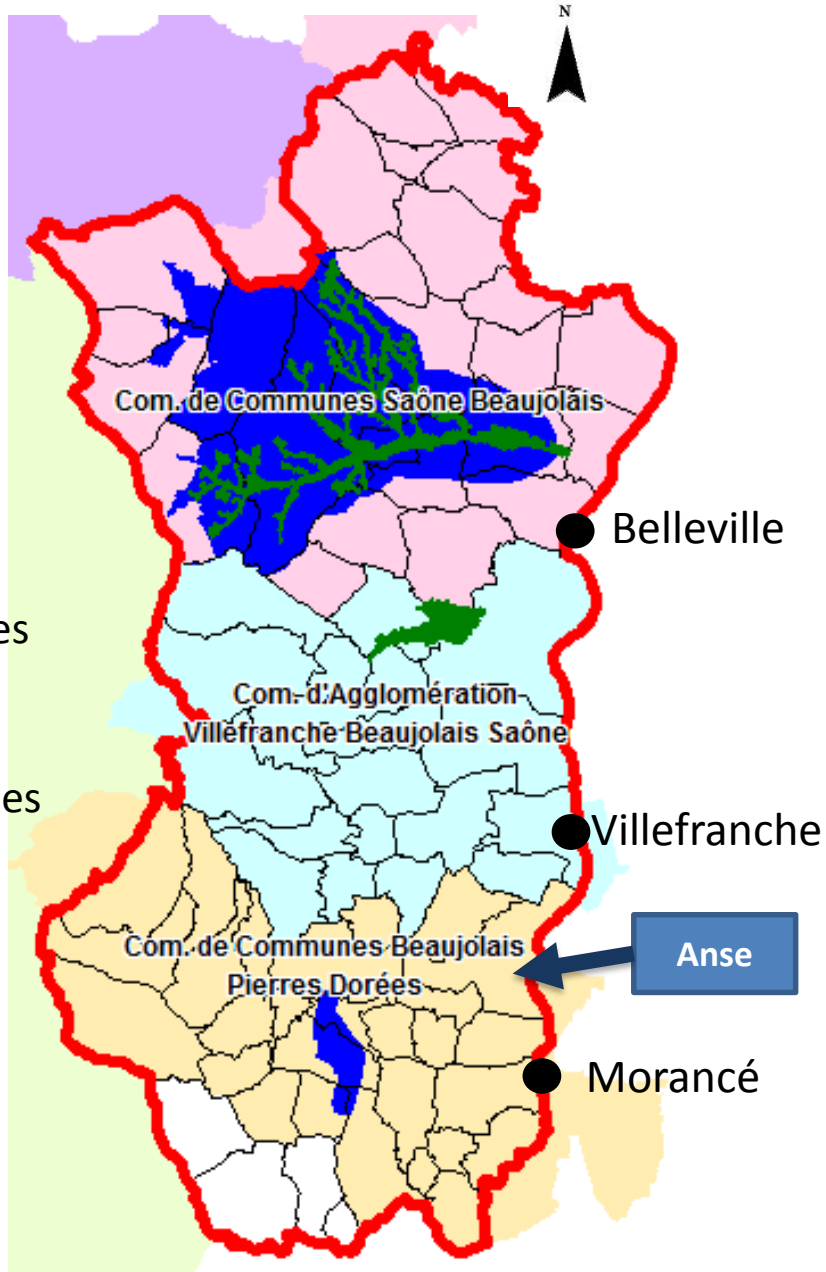
- 2 enjeux : EAU (captages) + BIODIVERSITE (zones humides)

- Projet d'accompagner les exploitants dans le changement de pratiques et de maintenir les pratiques favorables pour l'environnement

- Outil : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

- Engagement contractuel de 5 ans

- Aides directes aux exploitants présents sur les zones prioritaires



• MAEC proposées :

Mesures proposées aux viticulteurs :
- Réduction des traitements fongicides
- Réduction des traitements herbicides
- Absence de traitements herbicide dans l'inter-rang

Mesures proposées aux agriculteurs (prairies) :
- Absence de fertilisation
- Ajustement de la pression de pâturage

Mesures proposées à tous :
- Restauration et entretien de haies
- Restauration et entretien de mares







BILAN : Environ 25 exploitants engagés
- 140 hectares en vignes
- 50 hectares de prairies
- 2 000 ml de haies
- Une quinzaine de mares
- Des formations réalisées
- Des partenariats en place

• Exemple d'actions connexes :

Réaménager des fossés viticoles soumis à l'érosion :

- **Réduire l'érosion des fossés**
- **Réduire la vitesse de l'eau**
- **Limiter le transfert de pesticides**



Mise en place de petits seuils en bois + végétalisation de fossés + implantation de haies







Exemple d'actions : mise en défens des ruisseaux













Exemple d'actions : mise en défens des ruisseaux





Pose de clôtures



Aménagement d'abreuvoirs





Plantations

Exemple d'actions : mise en défens des ruisseaux

Une action à bénéfices partagés



Des milieux aquatiques préservés





Une eau de qualité








Merci de votre attention





www.rivieresdubeaujolais.fr